

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur,
de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse,
des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports
et de la Promotion de Bruxelles, concernant
La création de bacheliers en anglais

Madame la Ministre,

Cette année est une grande première pour notre enseignement supérieur : vient de naître le premier bachelier exclusivement donné en anglais en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit du bachelor « of science in business engineering » à l'Université Saint-Louis de Bruxelles, en codiplômation avec la KULeuven.

A ce sujet, vous déclariez ceci l'année passée dans une interview de l'Echo : « L'aval donné à ce bachelier exclusivement en langue anglaise va dans le sens de l'histoire. Elle démontre que le gouvernement est sensible à l'importance de l'ouverture internationale dans la formation prodiguée aux étudiants ». Madame la Ministre, avez-vous déjà une estimation du taux de fréquentation pour cette année académique ?

Les règles pour dispenser des cours dans une autre langue que le français sont très précises avec l'adoption du décret paysage en 2013. Ceux-ci ne peuvent pas représenter plus de 25% des crédits pour les bacheliers, et pas plus de 50% pour les masters. Une dérogation est cependant légalement prévue, initialement pour les masters. L'année dernière, cette dérogation a été ouverte aux bacheliers si l'établissement démontre le caractère « international » de la formation en question.

Madame la Ministre, d'autres établissements ont-ils demandé une dérogation afin de créer un bachelier de ce type en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Est-il prévu d'adapter le cadre décretaal pour rendre cette procédure plus souple et ainsi encourager les universités à proposer ce genre d'études ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Les inscriptions se sont clôturées le 31 octobre et 102 étudiants sont aujourd'hui inscrits dans le programme de *bachelor of science in business engineering* de l'Université Saint-Louis de Bruxelles. Ce bachelier organisé exclusivement en anglais semble avoir trouvé son public, largement composé d'étudiants étrangers malgré le contexte sanitaire actuel.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé, le 3 septembre dernier, d'accorder à plusieurs établissements une dérogation permettant l'organisation d'un bachelier en sciences informatiques en langue anglaise. Ce cursus est proposé, dès cette année académique, par l'Université de Liège (ULiège), l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Université de Namur (UNamur), l'Université de Mons (UMONS) et l'Université libre de Bruxelles (ULB).

La procédure de demande de dérogation est relativement souple. L'établissement qui souhaite organiser un bachelier en langue étrangère doit envoyer à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) un courrier justifiant sa demande. Cette demande est examinée par la chambre thématique concernée, qui doit l'approuver avant de la transmettre pour validation finale au conseil d'administration de l'ARES. La dérogation est ensuite accordée par le gouvernement sur la base de la proposition de l'ARES. À ma connaissance, les établissements d'enseignement supérieur n'ont formulé aucune demande pour assouplir encore la procédure de dérogation. Je reste naturellement attentive aux besoins des institutions si ceux-ci devaient évoluer.